

CYCLE DE RENCONTRES ALGÉRO-FRANÇAISES

« Renforcer les actions locales en direction des enfants et des jeunes : quelles complémentarités entre les associations et les autorités locales ? »

SYNTHESE DES ATELIERS DE LA PREMIERE PARTIE

Boumerdès, 14 et 15 juin 2009

ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ENTRE BOUMERDES ET BELFORT

ET DU PROGRAMME CONCERTÉ PLURI-ACTEURS ALGÉRIE « JOUSSOUR »

COMITÉ D'ORGANISATION

Association « Ecole Famille et Prise en charge psychosociale » de Boumerdès

Assemblée Populaire Communale de Boumerdès

Assemblée Populaire de Wilaya de Boumerdès

Wilaya de Boumerdès

Fédération Nationale des Francas

Cités Unies France

Ville de Belfort

Avec le soutien financier du Programme concerté pluri-acteurs Algérie « Joussour »

(Fonds d'initiatives collectives de rencontres)

PRESENTATION GENERALE

Le Programme concerté pluri-acteurs Algérie « Jousour » :

Le programme concerté pluri-acteurs (PCPA) en Algérie est un dispositif financé par le ministère français des affaires étrangères. Il vise à appuyer le secteur associatif algérien en renforçant ses capacités d'action et ses liens avec les autorités locales algériennes dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse.

Ses objectifs :

- contribuer à renforcer les capacités d'actions des associations algériennes actives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse
- concourir à accroître l'impact de l'action des associations pour l'amélioration de la situation de la jeunesse et de l'enfance en Algérie
- favoriser le dialogue et la concertation entre associations et collectivités locales algériennes dans ces domaines

Parmi ses activités, le PCPA a initié un programme d'activités communes transversales pour favoriser les échanges de pratiques et la capitalisation entre acteurs et dans lequel s'inscrit le cycle de rencontres aujourd'hui proposé.

Problématique globale des Rencontres

Favoriser la concertation entre acteurs locaux (associations, APC, APW, services de wilaya) pour renforcer les actions locales en direction des enfants et des jeunes.

Sur la base d'un partage d'expériences et de pratiques en France et en Algérie, les questions qui seront abordées à Boumerdès les 14 et 15 juin 2009, puis à Belfort les 14 et 15 décembre 2009, sont les suivantes :

- quelle participation des associations et des collectivités locales dans l'élaboration et la mise en œuvre d'actions publiques locales? Quels montages institutionnels et financiers pour l'animation et l'exploitation des équipements et des services dédiés à la jeunesse et à l'enfance ?
- quels sont les différents degrés possibles de concertation entre associations et autorités locales : du dialogue au partenariat?
- comment organiser et institutionnaliser la concertation entre les différents acteurs locaux ? quels sont les outils et les dispositifs possibles?
- quel peut être l'apport de la coopération décentralisée algéro-française en appui de ce dispositif ?

Des ateliers thématiques abordant de manière sectorielle des actions publiques en direction de l'enfance et de la jeunesse, seront organisés en abordant ces questions.

Objectifs des Rencontres

- Échanger sur les pratiques et les expériences en France et en Algérie sur la concertation locale dans les champs de l'enfance et de la jeunesse
- Favoriser le dialogue entre acteurs locaux dans la définition et la mise en œuvre de d'actions publiques locales à destination des enfants et des jeunes
- Aboutir à des coopérations techniques et institutionnelles entre acteurs algériens et entre acteurs algériens et français

ATELIER 1 : LA CONCERTATION LOCALE POUR L'ACCES AUX LOISIRS ET À LA CULTURE DES ENFANTS ET DES JEUNES

Modérateur : Jean-François CHIPAUX, association Les Francas de Franche-Comté

Rapporteur : Omar FETMOUCHE, association culturelle Sindjab

ELEMENTS DE CADRAGE

Contexte :

Les acteurs en présence

L'Etat a pour mission de développer harmonieusement l'action sur tous les territoires d'un pays et de mettre en place un encadrement réglementaire et législatif pour répondre à la nécessaire protection des citoyens.

Les collectivités locales peuvent quant à elles constituer des plateformes de travaux collectifs : elles sont en lien avec les populations sur un territoire local et représentent une autorité locale. Elles peuvent plus facilement animer des acteurs et des projets sur un territoire local défini.

Les associations sont quant à elles en lien avec les habitants et peuvent être porteuses des attentes et des besoins des populations. Elles peuvent donc estimer et faire valoir auprès des autorités locales ou nationales ces besoins et attentes.

Les associations sont composées de personnes qui veulent s'engager, qui ont envie de développer des actions pour les autres. Elles sont un lieu de mobilisation sur lesquelles les autorités peuvent s'appuyer pour développer des dynamiques de projets et des démarches partenariales.

Pour ces raisons, les associations locales sont capables d'agir avec les populations dans le cadre de projets concertés avec les autorités, elles sont capables d'inventivité. Elles ont souvent répondu à des besoins et des attentes en inventant des solutions concrètes parfois reprises par les autorités sur le long terme pour institutionnaliser ces solutions.

Les associations développent un projet associatif. Il semble nécessaire et important que ce projet puisse rencontrer le projet des autorités locales ou nationales de manière à construire un projet global au service des populations.

Les associations locales peuvent contribuer au projet local global et des associations, parfois regroupées au sein de fédérations, peuvent créer de l'intelligence collective, de l'ingénierie et peuvent ainsi accompagner l'Etat et collectivités locales dans la mise en place de leurs actions et de leurs projets.

L'accès aux loisirs

Les enfants ont 40 % de leur temps de vie où ils ne sont ni à l'école ni à répondre aux besoins physiques (alimentation, sommeil...). C'est le temps libre, le temps libéré de toute contrainte sociale ou physique.

Ce temps libre est riche de propositions et d'expériences pour tous les enfants, y compris et principalement les enfants des milieux les plus défavorisés. Ce temps libre est un véritable temps d'accès aux champs culturels, sportifs, à la rencontre sociale. Ce temps est fondamental dans la construction globale de la personnalité enfantine.

L'organisation de l'accueil et l'animation dans le temps libre sont à la fois une réponse aux besoins éducatifs des enfants qui ne pourraient pas y avoir accès, se confrontant à la barrière économique, à la fois une réponse au besoin social de garde (lorsque les deux parents travaillent).

Culture

La question est de savoir comment, les associations, les communes et l'Etat, qui gèrent les structures de l'enfance et les structures culturelles travaillent ensemble pour qu'il puisse y avoir une médiation et ainsi favoriser l'accès aux vecteurs culturels des enfants les plus éloignés de ces structures.

Le travail partenarial entre les associations et les structures culturelles est une des clés permettant la démocratisation culturelle, l'accès aux vecteurs culturels et l'apprentissage.

Problématique/ Questionnement :

- Quels sont les espaces adéquats qui peuvent répondre le plus aux besoins de la jeunesse et de l'enfance en matière d'intervention en animation culturelle et de loisirs ?
- Comment peut on définir les apports mutuels et quel serait le degré d'intervention des partenaires en présence ?
- Quels seraient les mécanismes pédagogiques à mettre en œuvre dans le cadre de la spécificité de prise en charge des espaces de loisirs et d'animation des zones (urbaine, semi urbaine , rural) .
- Au de là des partenaires traditionnels de loisirs et d'animation , n' y aurait-il pas d'autres partenaires "extra réseau de loisirs" qui peuvent apporter un plus au projet ?
- Comment assurer l'animation des centres de loisirs et culturels en termes notamment de :
 - ✓ Ressources humaines ?
 - ✓ Procédures ?
 - ✓ Programmes ?
 - ✓ Moyens financiers et matériels ?
- Comment développer le partenariat avec le tissu associatif pour l'animation et l'exploitation des équipements de loisirs et culturels?
- Comment susciter l'intérêt auprès des populations cibles pour l'utilisation des équipements?
- Comment capitaliser sur les transferts d'expertises pour assurer la durabilité des projets à caractère culturel relevant des compétences des autorités locales algériennes ?
- Comment les collectivités locales françaises pourraient-elles mener des actions de coopération décentralisée avec les collectivités locales algériennes en termes de diagnostic, d'accompagnement dans le développement et la mise en place de mécanismes et d'outils, de programmes d'accès aux loisirs et à la culture?

Témoignages/ Partage d'expériences :

- Salim Benbouabdellah, association concerto
- Mourad Benameur, office de la jeunesse de Tiaret
- Mouloud Salhi, association Etoile culturelle d'Akbou
- Farid Mouhous, office municipale de la jeunesse d'Aubervilliers (OMJA)
- Jérôme Abellaneda, association Les Francas de Belfort
- Ali Dellaoui, maison des jeunes et de la culture « Les Tilleuls » à Saint-Etienne

SYNTHESE DE L'ATELIER

Après avoir débattu, les participants ont émis un certain nombre de recommandations dont nous vous résumons l'essentiel en 10 points

- Construction du projet en concertation avec les mouvements associatifs et les collectivités locales en tenant compte des besoins réellement exprimés par les jeunes, en définissant les responsables et les rôles de chacun des acteurs concernés a savoir : l'état, les Associations, les collectivités locales, parents et autres ...
- Nécessité d'assurer des cycles de formation au profit des responsables des associations dans les domaines de gestion administrative et financière montage de projets management et communication...

- Formation de l'encadrement pédagogique (animateurs, éducateurs, conseillers) aussi bien au sein des associations que dans les infrastructures, les quartiers, sans pour autant omettre les milieux ruraux.
- Dans le cadre du cycle de formation des élus locaux prévoir des stages de formation liés à la vie associative et à la culture du loisir en direction de la jeunesse et de l'enfance.
- Adaptation d'une meilleure stratégie de financement des projets associatifs basée sur la levée des contraintes inhérentes à l'octroi de subventions pour les projets porteurs et fiables.
- Amélioration de la qualité d'accueil pour un personnel qualifié dans les domaines (information, orientation, communication) à défaut de dispenser ce dernier d'une formation en la matière
- Les programmes proposés doivent être conçus et adaptés aux aspirations et aux attentes des jeunes en les impliquant au préalable
- Intensifier les activités d'animation de proximité en encourageant le bénévolat en recourant aux animateurs de quartiers avec l'exploitation et l'aménagement des espaces abandonnés
- Dans le cadre de la concertation favoriser l'accès aux loisirs pour les enfants issus des familles les plus démunies
- Renforcer la coordination et le partenariat au titre d'une politique inter-sectorielle efficace pour une meilleure prise en charge des jeunes

ATELIER 2 : LA CONCERTATION LOCALE DANS LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCÈS AUX DROITS DES ENFANTS HANDICAPÉS

Modérateur : Tarek HAMMOUDI, Club Yeless pour l'enfance handicapée

Rapporteur : Samia JABER, Adjointe au maire de Belfort, Vice-présidente du Conseil général

ELEMENTS DE CADRAGE

Contexte

Selon l'OMS, l'Algérie compte près de 3 millions de personnes handicapées, soit 10% de sa population. Les personnes handicapées sont confrontées à une discrimination directe ou indirecte dans leur vie quotidienne. Les lieux publics, notamment de divertissement et de loisirs, restent difficiles d'accès aux personnes handicapées, elles s'en trouvent exclues. Les enfants et les jeunes handicapés ont difficilement accès à l'éducation. Un grand nombre d'enfants handicapés ne sont pas scolarisés ou rencontrent de grandes difficultés pour l'être. Malgré la loi, la scolarisation des enfants handicapés relève essentiellement de la bonne volonté d'une équipe d'enseignants.

Les principaux dispositifs nationaux algériens pour lutter contre l'exclusion et la marginalisation des enfants handicapés sont :

- des programmes d'aides aux familles, notamment financier (allocation mensuelle) pour les familles à faible revenu ;
- la création et la gestion d'établissements scolaires spécialisés (271 dans le pays - établissement public à caractère administratif) se répartissant comme suit :
 - centres médico-pédagogiques pour enfants inadaptés mentaux CMPEIM
 - centres pour insuffisants respiratoires CIR
 - centres médicaux-pédagogiques pour enfants handicapés moteurs
 - écoles des jeunes aveugles (E J A)
 - écoles des jeunes sourds (E J S)

Il y a une forte approche sociale, médicale et compartimentée du handicap en Algérie (notion de prise en charge) au détriment d'une approche pluridisciplinaire et inclusive basée sur l'accès aux droits (citoyenneté) :

- accès à l'information
- accès à l'éducation
- accès à l'emploi
- accès aux biens, aux services et aux loisirs
- accès aux bâtiments et aux facilités

Problématique/Questionnement :

- Quel est l'échelon le plus pertinent pour favoriser un dialogue et une concertation entre associations et pouvoirs publics sur les questions de l'enfance et du handicap ?
- Quels sont les espaces de concertation/dispositifs possibles et expérimentés ?
- Qu'est ce qu'implique (conséquences) la mise en place de partenariats : pour les associations ? pour les autorités locales ?

Témoignages/ Partage d'expériences:

- Aboubaker Diwani de la Fédération algérienne des handicapés moteurs
- Alice Bloomfield, Handicap International
- Sabrina Daoui de l'association « Ecole, famille et prise en charge psychosociale »
- Jacques Horodecki, Directeur de l'association départementale des Amis et des Parents de personnes handicapées mentales de Belfort
- Dr Makhrif, Elu de l'Assemblée populaire de Wilaya de Boumerdès

SYNTHESE DE L'ATELIER

Atelier sur l'enfance et le handicap mais le débat a été finalement élargi à d'autres sous-thématiques (travail des adultes handicapés, la retraite des PH, la tutelle...)

Débat

1- La place du monde associatif dans l'élaboration des politiques et plus particulièrement dans la prise en charge du handicap.

Discussions autour de l'expérience de l'ADAPEI (association des amis et parents d'enfants de personnes handicapées mentales) de Belfort créé en 1950 : à la tête d'un réseau départemental et s'inscrivant dans un réseau national important

Une association lobby incontournable pour les pouvoirs publics

Une compétence reconnue ;

- Débat sur le lieu identitaire pour les familles.
- Lieu de partage de connaissance.
- Force de proposition dans les choix politiques

2- Recensement, connaissance des populations touchées

L'évaluation des besoins est difficile, pas d'outils publics

L'obstacle majeur : les familles repliées sur elles même qui vivent une résignation, une acceptation du destin.

Deuxième obstacle : les familles touchées par le handicap vivent souvent dans des zones enclavées.

3- L'accompagnement des familles

- Absence de travail avec le corps médical
- Nécessiter de travailler l'accompagnement des parents (annonce du diagnostic, prise en charge psychologique, accompagnement dans la suite des événements...)
- Nécessité de formation des intervenants quel qu'ils soient (médecins...)

4- L'intégration scolaire

Beaucoup débattu notamment avec l'intervention Mr Hammoudi qui en a posé les enjeux.

Questionnement sur les bienfaits de l'intégration scolaire en milieu ordinaire. Des moyens que l'on se donne pour y arriver. Des obstacles à surmonter : l'accueil du milieu des enseignants, l'acceptation de la part des autres enfants et surtout leurs parents.

L'accompagnement à la vie scolaire pour réussir cette intégration.

L'intégration scolaire mise en parallèle avec l'éducation inclusive, l'opposition des deux concepts.

5- Prise en charge des spécificités du Handicap.

Doit en mélanger les publics dans leur prise en charge ?? Ou aller vers une spécialisation selon les types de Handicap.

6- soutien permanent des associations algériennes par des ONG

à souligner l'importance des ONG dans le dispositif algérien notamment en soutien aux associations avec la mise en œuvre de plusieurs programmes.

Conclusion

L'importance dans nos débats aura été la force de conviction des acteurs : les associations évidemment, les professionnels chargés de mettre en œuvre les politiques publiques (DAS) avec une faiblesse peut être à souligner : la faible participation et engagement des élus

Importante motivation pour aller plus loin et le faire plus vite.

-politique volontariste du pays : l'Algérie avance et s'engage : nombreuses lois, signature de la convention des droits des enfants

Une volonté de mieux faire se présente

Recommandations

1. mise en œuvre de la commission locale de l'éducation spécialisée et orientation professionnelle dans chaque wilaya
2. réflexion autour de la nécessité du guichet unique permettant la simplification de l'accès aux droits et à l'information
3. concertation et construction tripartite (Etat, collectivités et associations) sur les projets d'accueil, de prise en charge et les politiques sociales
4. sensibiliser les élus aux questions du handicap
5. études épidémiologique : définir avec les hôpitaux des études transversales sur les diverses pathologies
6. mettre en place un dispositif pour le recensement
7. intégrer le handicap dans les formations initiales (médecine, psychologie, éducation....)
8. prévoir un dispositif d'intégration et de prise en charge au delà de 18ans : nécessité de la continuité de la prise en charge (le handicap ne disparaît pas à la majorité)
9. mener des campagnes de sensibilisations dans les zones rurales
10. éditer un document relatif aux structures et dispositifs de prise en charge des enfants handicapés (recensement des institutions) et le diffuser à l'ensemble des personnes intéressées

ATELIER 3 : LA CONCERTATION LOCALE EN MATIÈRE D'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Modérateur : Ali BOUSAIDI, directeur général adjoint de la Caisse Nationale de l'assurance chômage, Elu et Président de la commission des finances et Economie à l'Assemblée Populaire de Wilaya de Boumerdes.

Rapporteur : Marie-Pierre ROUGER, conseillère régionale de Bretagne et Présidente du Groupe Jeunesse de Cités Unies France

ELEMENTS DE CADRAGE

Eléments de contexte :

Les analyses du chômage des jeunes montrent que leurs difficultés d'insertion sur le marché du travail ne correspondent pas seulement à une inadaptation du système de formation aux éventuels débouchés dans l'emploi. En France, la dernière décennie a vu se multiplier les efforts des pouvoirs publics (Etat et Collectivités locales) et du secteur privé pour harmoniser et rationaliser le système de la formation : regroupements de filières dans des établissements, effort d'harmonisation du contenu et du niveau des diplômes... Cependant, malgré tous les efforts de modernisation du système de formation, et malgré les aides accordées par l'Etat aux entreprises qui acceptent de former ou de reconvertir des demandeurs d'emploi, les jeunes les moins diplômés sont toujours les plus touchés par le chômage. La multiplication des statuts, la diversification du système de rémunération — en particulier dans le cadre de la formation en alternance— représentent au mieux des opportunités d'insertion temporaire, mais rarement une porte vers l'emploi durable. A l'issue d'un contrat à durée déterminée les jeunes se retrouvent souvent en situation de chômage de durée variable suivant leur niveau de qualification, leur âge, leur possibilité de mobilité, leur situation familiale, mais aussi suivant les potentialités du contexte socio-économique local où ils effectuent leur recherche d'emploi.

La dimension locale des marchés du travail n'est pas à négliger dans une réflexion sur les problèmes sectoriels et territoriaux du chômage des jeunes peu qualifiés. L'intérêt porté à cette dimension permet notamment d'aborder la question de l'efficacité des dispositifs publics de lutte contre le chômage en rapport avec un marché du travail déterminé.

En Algérie, la nouvelle politique de la formation professionnelle vise à réhabiliter les métiers manuels et ceux liés à l'artisanat et à l'agriculture. Cette nouvelle politique a pour finalité de faire revenir le secteur à sa vocation initiale. Cependant, de l'avis des pouvoirs publics, le rôle du secteur de la formation professionnelle ne doit pas se limiter seulement à la production de main d'œuvre qualifiée, mais à l'insertion des jeunes diplômés.

Parallèlement aux dispositifs de création d'emplois durables tels que ceux pilotés par l'ANSEJ, la CNAC et l'ANGEM qui privilégient la création de petites entreprises comme moyen d'insertion professionnelle, un nouveau dispositif de lutte contre le chômage des jeunes, qualifiés ou pas, a été institué en avril 2008 et lancé effectivement au niveau de la wilaya de Boumerdes en juin 2008.

Ce dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) vise deux objectifs : Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo demandeurs et Encourager tout autre forme d'action et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes.

Les perspectives d'emploi des diplômés de secteur de la formation professionnelle sont à rechercher dans une véritable relance économique par le biais de l'injection d'investissement durable et créateur de richesse et de valeur ajoutée. Aussi la réflexion doit être centrée sur l'adéquation formation-emploi afin d'éviter les déséquilibres enregistrés depuis plusieurs années au cours desquelles le pays a consenti d'énormes sacrifices financiers dans l'appareil de formation pour se retrouver aujourd'hui en panne d'une main d'œuvre qualifiée. Notamment dans les travaux publics, le bâtiment et l'entretien de l'environnement, la politique de

formation doit être adaptée aux besoins du marché de l'emploi, qu'il faut réinventer en fonction des spécificités de la région et ses vecteurs de développement. La mise en place de mécanismes de formation et d'insertion basés sur les équilibres inter territoriaux est l'une des préoccupations de l'heure de l'appareil de formation.

Problématique/ Questionnement :

- Comment favoriser l'entrée des jeunes au marché du travail ? comment toucher différents publics de jeunes, (par exemple jeunes avec un handicap, jeunes femmes, jeunes ruraux) ?
- Quels dispositifs sont mis en œuvre par l'Etat, par les collectivités ?
- Comment les associations accompagnent les jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle ?

Témoignages/ Partage d'expériences:

- Hacène Mebarak, Association Touiza
- Dr Ouzriad, élu APW de Boumerdès
- Ahmed Djabara, association promotion de l'investissement
- Olivier Moce, directeur de la mission locale de Fougères
- Jean Barreau, association Ateliers Sans Frontières
- Kheira Naman, association Algérie Méditerranée

SYNTHESE DE L'ATELIER

En Algérie, comme en France, le chômage touche principalement les jeunes et les femmes. En Algérie, près de trois chômeurs sur quatre sont âgés de moins de trente ans qui représentent 75% de la population. En France, les moins de 30 ans représentent 30% de la population et 20 % de ces jeunes sont au chômage. La crise en France vient aggraver cette situation, 20 % des jeunes de moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.

En France, la structure de l'emploi n'a pas suivi l'évolution de la qualification, 50% d'une classe d'âge passe par un dispositif d'insertion professionnelle avant d'intégrer le monde du travail durablement. Ce phénomène entraîne une inadéquation entre la structure de l'emploi et le niveau de qualification des jeunes. Les jeunes qualifiés occupent des emplois non qualifiés et les jeunes non qualifiés n'ont plus d'emploi.

Réponses aux problématiques posées par l'atelier :

Comment favoriser l'entrée des jeunes dans le monde du travail ?

- En adoptant des mesures d'accompagnement : démarche de terrain et professionnelle à renforcer, formation et information dur les missions. Aujourd'hui, la complexité de la démarche, ne serait ce que pendant la phase de recherche d'emploi nécessite un accompagnement personnalisé et sur le long terme.
- En créant des structures de proximité pour faire remonter les besoins et le repérage des jeunes. En France, la décentralisation de la compétence formation professionnelle a été confiée aux Régions, celles-ci élaborent un programme de formation pour le territoire régional en lien avec leurs partenaires. La Région délègue aux missions locales, l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. Aussi, ces structures plus proches des citoyens représentent l'espace où les réseaux peuvent travailler ensemble et faire preuve d'innovation. En Algérie, l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien de l'Emploi des Jeunes), la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage), l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion Et Micro-crédit), l'ANEM (Agence Nationale pour l'Emploi) assurent ce rôle, mais les dispositifs qu'elles gèrent devraient être soutenus par des structures en capacité de mobiliser les jeunes, à l'échelle locale. Le taux d'échec des micro-entreprises créées par les jeunes est très important, et par conséquent nécessite un accompagnement spécifique à toutes les phases de la mise en œuvre du projet.

Sur cet aspect, il serait intéressant d'organiser une visite d'étude en France pour comparer les dispositifs qui ont fait leurs preuves.

Il serait intéressant d'explorer et de mûrir pour les prochaines rencontres la possibilité de s'inspirer du dispositif Bourse à l'emploi français.

Quel est le rôle des Associations dans l'accompagnement des jeunes?

En France, l'Etat a décidé en 1981 de confier aux missions locales une mission de service au public et d'accompagnement des jeunes en les dotant de moyens financiers. Les collectivités territoriales contribuent également aux financements des missions locales, ainsi que l'Europe sur des programmes de formation.

Malgré sa densité, le tissu associatif en Algérie est encore peu structuré et peu organisé, d'où la nécessité d'une réelle prise en charge par les associations elles mêmes et par les pouvoirs publics, en donnant priorité aux activités correspondant aux besoins de proximité.

Propositions de coopération :

1^{er} axe :

Structuration du tiers secteur qui vise à l'insertion sociale des jeunes

Faire une étude de faisabilité sur la création d'une chambre d'économie sociale et solidaire. Sur cet axe l'interlocuteur en Algérie, serait dans un premier temps la direction de l'action sociale (DAS). En France, l'expertise relève des chambres régionales d'économie sociale et solidaire, dotés du statut associatif. (voir les cas de la Région PACA, Région Bretagne....)

2eme axe :

Améliorer l'accompagnement dans la création d'activités (micro-entreprises de jeunes)

Développement de l'économie sociale et solidaire

Coté Algérien, on s'appuierait sur l'ANSEJ (Agence Nationale de Soutien et du Suivi de l'Emploi des Jeunes) sur la CNAC (Caisse Nationale d'Assurance Chômage) sur l'ANGEM (Agence Nationale de Gestion Et de Micro crédit), et sur l'ANEM (Agence Nationale de l'Emploi).

En France, il existe des structures d'entreprise appartenant au champ de l'économie sociale et solidaire , type SCOP- SCIC, société de coopérative d'intérêt collectif, qui permette un partage des bénéfices à égalité entre tous les salariés, puisqu'elles sont régies par des logiques coopératives. Ce qui permet de contribuer à l'attractivité de certains métiers.

3^{ème} axe :

Créer un échange d'expériences dans le domaine de l'organisation et de la professionnalisation du secteur associatif. Ceci s'avère nécessaire si l'on veut investir dans une mission de service public, en incluant la possibilité de conventionner avec les collectivités et/ou l'Etat.

4^{ème} axe :

Identifier les besoins d'un secteur particulier. A l'exemple, du tourisme et patrimoine, écotourisme, mais aussi tout le champ du développement durable : développement équitable et solidaire pour tous les êtres de la planète, questions relatives à l'énergie renouvelable, l'eau, le traitement des déchets, l'écoconstruction.....Afin d'organiser des échanges entre des établissements de formation algériens et français.

ATELIER 4 : LA CONCERTATION LOCALE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION CITOYENNE

Modérateur : Hassen BOUZEGHOUB, Directeur de l'association Plateau Mistral (Grenoble)

Rapporteur: Dr LOUNIS, élu de l'APW de Boumerdès

ELEMENTS DE CADRAGE

Eléments de contexte :

Le contexte actuel, marqué par des bouleversements économiques et sociaux amplifiés par les effets de la mondialisation, a généré de nombreux maux qui se traduisent, au niveau des jeunes, par une accentuation : de la crise des valeurs, de la déperdition de la conscience citoyenne, des conflits intergénérationnels ; du mimétisme culturel.

Il est donc nécessaire d'appréhender un certain nombre de paramètres pour concevoir l'éducation, jeunesse et citoyenneté. Il semble indispensable aujourd'hui en matière, d'éducation à la citoyenneté de savoir mobiliser l'ensemble des acteurs éducatifs. Cela ne relève plus seulement des prérogatives de l'institution scolaire. Mais tout autant de l'éducation non formelle, en dehors des cadres instaurés.

Cette évolution a pour conséquence de transformer les situations d'apprentissage auprès de la jeunesse. L'éducation à la citoyenneté est fondamentalement une mission qui doit être partagée entre l'ensemble des acteurs éducatifs. C'est pourquoi, il apparaît que l'éducation à la citoyenneté non formelle ou non institutionnalisée est un pallier déterminant dans cette transmission. On peut même affirmer que le vivre ensemble est l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative en lien avec la jeunesse (école, association, collectivité,...).

Le rapport à l'espace ou au territoire est aussi modifié, la citoyenneté se joue aussi bien dans des structures fermées (MJC, centre sociaux, ...) que sur l'espace public.

Les jeunes sont beaucoup plus mobiles et indépendants qu'autrefois. Les réseaux d'information et de mobilité sont extrêmement utilisés et bien maîtrisés. Parce que les modes de transmission et d'apprentissage se sont modifiés et que l'expérimentation occupe une place de plus en plus importante dans les apprentissages, la cité de ce point de vue apparaît comme un champ privilégié pour développer des expériences mettant en jeu la jeunesse et la citoyenneté.

C'est le sens même des politiques de participation dont relève les conseils de jeunes. La multiplication des espaces de participations multiplie les opportunités pour les jeunes d'acquérir des compétences citoyennes à travers la mise en œuvre d'initiatives, de projets, d'association à la décision publique. Cette participation n'a évidemment de valeur éducative que si elle est réelle : si l'on donne la parole aux jeunes, on les écoute et on prend en compte leur point de vue ou au moins on en débat conformément aux principes démocratiques. Parce que la citoyenneté est surtout un savoir pratique mobilisant largement des savoirs d'usage.

Parce qu'enfin la notion même de citoyenneté a évolué. De façon classique, la citoyenneté se définissait à travers l'exercice des libertés fondamentales (presse, expression, rassemblement, association), la participation politique (droit de vote, éligibilité) et plus récemment de droits sociaux.

Aujourd'hui la citoyenneté se définit aussi et surtout à travers la volonté d'être acteur, acteur d'engagements multiformes répondant à son idéal propre et comme coproducteur de la société à travers ses engagements. Notre société et en particulier les jeunes aspirent à une démocratie plus participative. Nouvelle donne donc, dont nous venons ici d'esquisser rapidement les contours.

Problématique/ Questionnement :

- Quelles sont les actions menées par chacun, en réponse à quels enjeux, en référence à quelles valeurs ?
- Comment créer des espaces de confiance et de participation ?
- Quels types d'actions permettent-elles de mobiliser largement l'ensemble de la population ?

- Place des associations ? Quelles méthodes d'animation ? Comment, à quelle échelle concevoir un projet éducatif territorial entre acteurs éducatifs d'un territoire, de la petite enfance à la jeunesse ?
- Quels sont les lieux et les domaines de l'éducation citoyenne ? Quelles propositions formuler (ce qu'on peut faire soi-même et les politiques nécessaires)?
- Quelle mise en réseau des expériences et des acteurs ? quels mécanismes de collaboration à inventer ?
- Comment la coopération décentralisée franco-algérienne peut être un levier de renforcement des politiques d'éducation citoyenne ?

Témoignages/ Partage d'expériences:

- Kamel Bereksi, association Santé Sidi El Houari et vice-président de l'APC d'Oran
- M. Benaamane, élu de l'APW de Boumerdès
- Christian Colas, directeur du service jeunesse de la ville de Mulhouse
- Marc Epron, délégué national des Francas
- Sofiane Ouzereddine, élu de l'APC de Boumerdès
- Lucie Broechler, association Touiza-Solidarité.

SYNTHESE DE L'ATELIER

Rappel des objectifs de l'atelier :

Cet atelier visait à confronter les perceptions et les pratiques locales en matière d'éducation citoyenne.

Éléments de débat autour du concept d'éducation citoyenne

Le concept est entendu dans le sens où tout individu doit trouver sa place dans la société.

La citoyenneté est une action collective qui nécessite un engagement. Cet engagement est le plus souvent le fruit d'un cheminement personnel, qui se construit progressivement.

Le citoyen doit être initiateur et acteur.

Mots clés de l'éducation citoyenne: avoir, reconnaître, revendiquer et exister dans la société, mais aussi dialoguer, proposer et agir.

Méthodes, outils :

Le constat est qu'il existe un manque d'information des décisions prise par les pouvoirs publics, d'où la nécessité d'outils de consultation. A titre d'exemple, en Algérie, il est nécessaire de redescendre dans un cadre plus décentralisé, le Wali actuel à Boumerdes a initié des actions en ce sens, à travers la mise en place d'une réunion mensuelle avec la société civile, en présence des élus. Il s'avère nécessaire de travailler en direction des jeunes écartés de la vie associative, qui sont souvent des jeunes mis à la marge par la société, en manque de reconnaissance, il faut donc créer les conditions pour que ce groupes des jeunes puissent s'impliquer sur des projets concrets pour les valoriser et valoriser leur potentiel. C'est le travail que mène l'association SDH à Oran. Dans le même esprit, certaines associations ont mis en place des chantiers d'intérêt public qui vise à mobiliser des jeunes algériens et français autour d'un projet commun, par exemple la construction d'un centre de loisir à Boudouaou El Bahri. Ces chantiers sont des espaces de citoyenneté où les jeunes se rencontrent, échangent, ce qui promeut un engagement et un intérêt collectif. Parce que cette expérience forme à l'appartenance au groupe.

Propositions :

- Mise en place de chantiers école pour permettre aux jeunes exclus d'être dans une démarche collective et d'être valorisés à travers la maîtrise de savoirs faire.
- S'appuyer sur des leaders (meneurs) de groupes de jeunes, reconnus comme des exemples par leurs pairs pour communiquer et être en lien avec les jeunes exclus.

- Les consultations mises en place par les pouvoirs publics doivent pouvoir être organisées sur des questions plus spécifiquement liées à la jeunesse, à travers la mobilisation des groupes de jeunes, des associations de jeunesse.
- Nécessité qu'au-delà de la Wilaya les consultations des associations et des jeunes citoyens se fassent au niveau local par l'intermédiaire des APC.
- Créer les outils nécessaires à la mise en place de structures associatives ayant pour objet de sensibiliser les jeunes à l'éducation citoyenne. Par exemple, des associations juniors, associations temporaire jeunes citoyens, consultation concertation action publique à travers des questionnaires et des enquêtes.
- Favoriser la mise en réseau de tous les acteurs éducatifs impliqués sur les questions d'éducation. Cela peut se faire à travers la situation nationale de citoyenneté, l'ANCEJ qui dispose d'un volet international.
- Création d'un groupe de travail sur les questions de citoyenneté composé de représentants de pouvoirs publics et des associations algériennes et françaises, au sein du PCPA.
- Construire des espaces d'expression et communication adaptés aux besoins et aux réalités des jeunes. Par exemple, les questionnaires anonymes, radios locales et les mosquées etc...
- Mettre à profit l'usage des nouvelles technologies pour favoriser la mise en réseau et la circulation de l'information.

FEUILLE DE ROUTE DE LA PREMIERE PARTIE DES RENCONTRES

Les conclusions des ateliers permettent aujourd'hui d'élaborer la présente feuille de route dont le contenu pourra être évalué lors des Rencontres qui se tiendront à Belfort les 14 et 15 décembre 2009.

3 axes clés la résumé : mise en réseau, formation, échanges de savoir faire

- Créer des outils partagés pour avoir un recensement complet des types de l'handicap
- Mise en place d'un groupe de réflexion sur la création d'un guichet unique destiné aux personnes handicapées
- Pour les acteurs de l'animation socio-culturelle, développer des cycles de formation au profit :
 - a) de responsables associatifs (gestion administrative et financière, gestion de cycles de projets)
 - b) d'encadrants pédagogiques (animateurs, éducateurs, conseillers)
 - c) des élus locaux, sur la vie associative, culture des loisirs pour les enfants et les jeunes.

Ce volet peut s'inscrire dans le cadre du partenariat Boumerdes-Belfort et plus généralement dans le cadre de la coopération décentralisée franco-algérienne.

- Développement du secteur de l'économie sociale et solidaire, impliquant les jeunes. Ceci pourrait s'envisager, dans un premier temps par la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'une chambre d'économie sociale et solidaire et par la mise en place d'outils d'accompagnement à la création d'activités.
- Envisager des visites d'étude en France sur les expériences dans ce domaine, à l'occasion des Rencontres de Belfort en décembre.
- Créer des espaces de consultation et de dialogue ciblés sur les questions jeunesse et enfance réunissant associations et pouvoirs publics, Wilaya et aussi Communes.
- Créer un groupe de travail et de mise en réseau sur les questions de citoyenneté regroupant associations et pouvoirs publics dans le cadre du PCPA.